



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01758

Numéro SIREN : 793 217 167

Nom ou dénomination : 3 RUE DU POIDS DE L'HUILE

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2016 sous le numéro de dépôt A2016/006249

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
TOULOUSE

Dénomination : 3 RUE DU POIDS DE L'HUILE
Adresse : 4 ter place Alfonse Jourdain 31000 Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 2013B01758
n° d'identification : 793 217 167

n° de dépôt : A2016/006249
Date du dépôt : 05/04/2016

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société à responsabilité limitée 3 RUE DU POIDS DE L'HUILE en société par actions simplifiée du 17/02/2016



1923217



1923217



SOLUTIONS AUDIT

Jean-Marc DAUGE
Dominique BOTTEON
Nicolas HERRMANN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

3 RUE DU POIDS DE L'HUILE

4 TER PLACE ALFONSE JOURDAIN
31000 TOULOUSE

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
3 RUE DU POIDS DE L'HUILE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Décision de l'associé unique du 13 février 2016



SOLUTIONS AUDIT

Jean-Marc DAUGE
Dominique BOTTEON
Nicolas HERRMANN
COMMISSAIRES AUX COMPTES

3 RUE DU POIDS DE L'HUILE

4 TER PLACE ALFONSE JOURDAIN
31000 TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE RESPONSABILITE LIMITEE « 3 RUE DU POIDS DE L'HUILE » EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A l'associé unique,

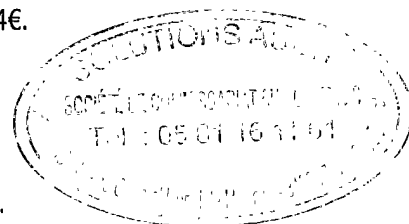
En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par votre décision en date du 13 février 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation. La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître :
 - un chiffre d'affaires de 60 107€, contre 79 417€ sur l'exercice précédent ;
 - un bénéfice de 37 571€, contre une perte de 57 675€ au 31 décembre 2014 ;
 - des capitaux propres de – 20 106€ et un endettement de 6 936 994€.
- l'état comptable arrêté au 31 janvier 2016, fait apparaître :
 - un chiffre d'affaires de 4 593€ ;
 - un bénéfice de 99 671€ ;
 - des capitaux propres de 84 566€ et un endettement de 6 855 188€.
- la situation nette positive de la société au 31 janvier 2016 tient compte de produits exceptionnels comptabilisés sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont le caractère définitif n'a pu être validé. Une



reprise de ces produits exceptionnels au 31 janvier 2016 n'aurait pas pour conséquence de ramener les capitaux propres à un montant inférieur au capital social ;

- la note annexe à l'état comptable arrêté au 31 janvier 2016 fait état de l'existence d'une procédure contentieuse en cours à l'encontre du locataire actuel du rez-de-chaussée de l'immeuble détenu par la société. Compte tenu des évolutions de la procédure et des informations communiquées par votre gérant, aucune provision pour risques et charges s'y rapportant n'a été constatée.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

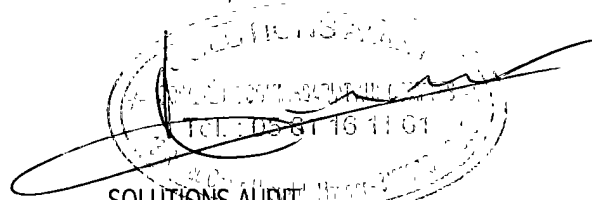
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- des produits exceptionnels ont été comptabilisés sur l'exercice clos le 31 décembre 2015 pour un montant de 44 284€. Le caractère définitif de l'acquisition de ses produits n'a pas pu être démontré. Leur reprise au 31 janvier 2016 n'aura toutefois pas pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur au capital social ;
- la note de l'annexe à l'état comptable établi au 31 janvier 2016 fait état d'une procédure contentieuse en cours, introduite à l'encontre du locataire actuel du rez-de-chaussée de l'immeuble détenu par la société. Compte tenu des dernières informations dont dispose le dirigeant, ce litige n'a pas fait l'objet d'une dotation aux provisions pour risques et charges, qui couvrirait le montant de l'indemnité d'éviction susceptible d'être réclamé.

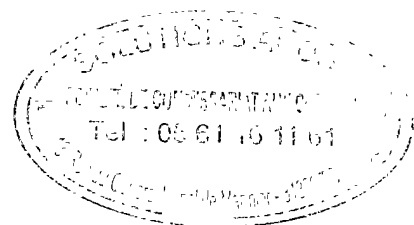
Sur la base de nos travaux, nous attestons, nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, fixé par les statuts à 5 000 euros.

A Toulouse, le 17 février 2016

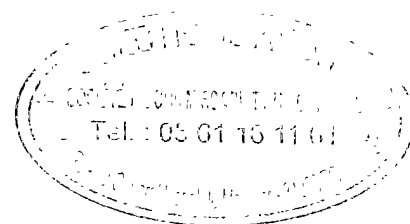


SOLUTIONS AUDIT
Nicolas HERRMANN
Commissaire à la transformation

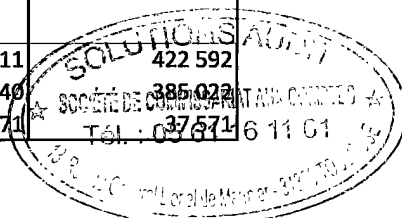
Bilan actif			Brut	Amorts et dépréc.	Net 31/01/2016 (1 mois)	Net 31/12/2015 (12 mois)
Capital souscrit non appelé (I)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
	Immobilisations financières	Participations mises en équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)			0	0	0	0
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis	6 905 409		6 905 409	6 889 092
		Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances	Clients et comptes rattachés				16 425
		Autres créances	10 205		10 205	14 388
Capital souscrit et appelé, non versé						
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	24 140		24 140	1 984	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance					
	TOTAL (III)		6 939 754	0	6 939 754	6 921 889
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Prime de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GENERAL (I à VI) ACTIF			6 939 754	0	6 939 754	6 921 889



Bilan passif		31/01/2016 (1 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Capitaux propres	Capital social ou individuel	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-20 105	-57 675
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	99 671	37 571
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	84 566	-15 105
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	0	0
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 832 976	4 858 929
	Emprunts et dettes financières divers	1 781 469	1 818 469
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 596	7 589
	Dettes fiscales et sociales	70 855	70 136
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	152 144	168 149
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	9 148	13 722
	TOTAL (IV)	6 855 188	6 936 994
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	6 939 754	6 921 889
	PASSIF		



Compte de résultat	31/01/2016 (1 mois)	31/12/2015 (12 mois)
Ventes de marchandises		
Production vendue biens		
Production vendue services	4 593	60 107
Chiffre d'affaires nets	4 593	60 107
Production stockée	16 318	279 269
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		
Autres produits	1	1
Total produits d'exploitation	20 911	339 377
Achats de marchandises		
Variation de stock marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	16 318	238 341
Variation de stock matières premières et approvisionnements		
Autres achats et charges externes	1 453	99 782
Impôts, taxes et versements assimilés	3 419	41 019
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations sur immobilisations - DAP aux amortissements		
Dotations sur immobilisations - DAP aux provisions		
Dotations sur actif circulant		
Dotations pour risques et charges		
Autres charges		2
Total charges d'exploitation	21 190	379 144
Résultat d'exploitation	-279	-39 767
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	0	0
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	50	1 093
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	50	1 093
Résultat financier	-50	-1 093
Résultat courant avant impôts	-329	-40 860
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		83 215
Produits exceptionnels sur opérations en capital	100 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	100 000	83 215
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 785
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	0	4 785
Résultat exceptionnel	100 000	78 430
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	120 911	422 592
TOTAL DES CHARGES	21 240	385 022
BENEFICE OU PERTE	99 671	37 570



Note annexe

Désignation de la société : SARL 3 RUE DU POIDS DE L'HUILE

Note annexe à la situation au 31/01/2016, dont le total est de 6 939 754 euros et au compte de résultat de la situation, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 99 671 euros. La situation a une durée de 1 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/01/2016. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante de ladite situation. Cette situation a été établie le 16/02/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Cette situation au 31/01/2016 a été établie selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient et sont principalement composés des éléments suivants :

- Prix d'achat des immeubles,
- Frais d'acquisition,
- Honoraires et frais techniques,
- Travaux.

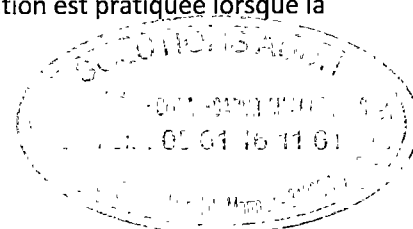
Les frais financiers sont incorporés au coût de revient des stocks, et ce jusqu'à la date d'achèvement des immeubles.

Les clés de répartition des coûts utilisées pour la valorisation des lots en stock à la date d'établissement de la situation sont définies par les tantièmes des règlements de copropriété ou les grilles des prix de vente.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

En date du 31/01/2016, l'associé unique a consenti un abandon de créance à caractère financier pour un montant de 100 000 €. Cet abandon de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Autres éléments

Au 31/01/2016, il existe une procédure contentieuse en cours et introduite à l'encontre du locataire actuel. Cette procédure vise à la reprise des locaux par la société et à la fixation d'une indemnité d'éviction.

